

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de l'Environnement des Grands Projets et de la Recherche
Service Environnement et Aménagement du Territoire
04.13.31.64.51

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 13 DECEMBRE 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. DIDIER REAULT**

OBJET : Etude pour l'extension de la Réserve Naturelle de Sainte-Victoire. Demande de participation de l'Etat.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'environnement et au développement durable, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Par délibération du 29 janvier 2016, le Conseil départemental a approuvé la convention entre l'État et le Département pour la gestion de la Réserve Naturelle Nationale de Sainte-Victoire, ainsi que le plan de gestion de cette Réserve pour la période 2016-2021.

Le programme annuel de la réserve est examiné annuellement lors d'un comité consultatif présidé par le sous-préfet d'Aix-en-Provence. Ce budget s'établit autour de 200 000 euros par an avec une subvention de l'Etat de 95 000 euros.

Le plan biodiversité, présenté le 4 juillet 2018 par le Premier Ministre, prévoit, dans son action 35, l'extension du réseau des réserves naturelles nationales (RNN).

Dans ce cadre, l'extension de la RNN de Sainte-Victoire à l'ancien champ de tir de "Roques-Hautes" jouxtant la réserve actuelle, a été considérée comme prioritaire par le ministre de la Transition écologique et solidaire, dans son courrier du 15 février 2019. Ce site présente en effet un fort intérêt paléontologique et géologique et abrite de nombreuses espèces protégées dont l'aigle de Bonelli.

Son intégration à la RNN permettrait d'assurer la protection du patrimoine naturel qu'il abrite ainsi que sa valorisation scientifique et pédagogique.

Par lettre du 13 novembre 2019, Monsieur le sous-préfet d'Aix-en-Provence a proposé au Conseil départemental d'engager, dès à présent, en application de l'article R.332-1 du code de l'environnement, les études relatives à l'élaboration d'un avant-projet d'extension, permettant d'apprécier la pertinence du périmètre proposé au regard des milieux à protéger et des sujétions envisagées. Cet avant-projet permettra de recueillir l'avis d'opportunité du Conseil National de la Protection de la Nature (CNPN) ; il sera également valorisé pour constituer le futur dossier d'enquête publique.

Afin de pouvoir mener à bien ces travaux, Monsieur le sous-préfet a fait savoir que la DREAL allouera au Département une subvention pour investissements exceptionnels, sur la base d'un projet détaillant les actions prévues et les modalités de leur réalisation, étant précisé qu'une demande en ce sens devra être déposée dans les meilleurs délais.

A partir d'un travail préparatoire réalisé avec les services de l'Etat, des investigations portant sur des inventaires floristiques et faunistiques ont été envisagées. Elles seront proposées lors de la présentation du futur projet de budget de la réserve de Sainte-Victoire, à l'occasion du prochain comité consultatif prévu à la fin du mois de décembre 2019.

Il sera donc demandé à ce comité consultatif d'inscrire un budget spécifique de 45 000 euros pour conduire ces études complémentaires et de solliciter auprès des services de la DREAL, une subvention de 25 000 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

Signé
La Présidente du Conseil départemental

Martine VASSAL